

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU

DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

Lieu : Ressourcerie – Menneval

Présents :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Gérard DOUVENOU, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « CETRAVAL »

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie - Vice-Présidente « tri sélectif »

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine- Vice-Présidente « Communication »

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Excusés :

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Absents :

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Secrétaire de séance : Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Madame Dominique BOITEL, Responsable Communication

Madame Nora GOSSET, Directrice Pôle Ressources Humaines & Insertion

Monsieur Gilles ALLEAUME, Responsable Systèmes d'information

Madame Maud COLLAS, Responsable du traitement des données

Madame Marlène CORDEY, Responsable des Affaires Générales

Madame Emilie PETREMENT, Adjointe du CETRAVAL

Monsieur Sébastien FABRE, Responsable du CETRAVAL

Monsieur Sébastien LEFRANC, Responsable Exploitation & Logistique

Madame Marie RIVOALLAN, Assistante aux Affaires Générales

Madame Isabelle FRESLAUD, Responsable Finances

ÉTAT DES DECISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LA SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2025

Deux décisions sont présentées en séance. Aucune précision n'est demandée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 05 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal est approuvé, sans modification, en séance.

NB : Mme Freslaud a intégré les services du PRECOVAL le 03 novembre 2025 par voie de mutation. Dans le cadre de son travail relatif aux finances et afin de faciliter la transition, une convention de mise à disposition a été mise en place entre le PRECOVAL et la mairie de Brionne. La première intervention devrait être planifiée sur le mois de décembre 2025.

DECISIONS DU BUREAU

VALIDATION APRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COUVERTURE DE COMPLEMENTAIRE SANTE AUX PROFITS DES AGENTS DU SYNDICAT PRECOVAL

Mme Gosset présente le dossier, avec le soutien de Mme Cordey, et précise les différents éléments du rapport d'analyse des offres, qui a été étudié un peu plus tôt en commission d'appel d'offres. Elle indique qu'à la suite de la remise des offres qui était fixée au 7 novembre 2025, trois offres ont été déposées. Le dossier a été analysé par le cabinet de conseil « ARIMA CONSULTANT ». Le prestataire sortant est la **MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE**, qui a déposé une nouvelle offre. Les 2 autres candidats sont **COLLECTEAM** et **LAMIE MUTUELLE**.

M. Beuriot demande : « a-t-on un contrat de prévoyance ? ».

Mme Gosset lui répond : « oui, par sécurité on s'est rattaché au Centre De Gestion ».

Après débats et interrogations, les élus ont décidé d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres qui retient la **MNT**, et qui a jugé que leurs critères étaient les mieux adaptés pour les agents.

Les élus membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et notamment ses articles L. 2124-2 définissant la procédure d'appel d'offres et L. 2125-1 précisant les techniques d'achat offertes aux acheteurs dont l'accord-cadre ;

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 9 octobre 2024, rendue exécutoire le 14 octobre 2024, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres pour le marché « Convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture de Complémentaire Santé aux profits des agents du Syndicat PRECOVAL » ;

Sachant que l'actuel marché prend fin au 31 décembre 2025 ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 novembre 2025 ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue le marché de « Convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture de Complémentaire Santé aux profits des agents du Syndicat PRECOVAL » à l'entreprise suivante **MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE – MNT**, dont le siège social se situe au 4, rue d'Athènes – 75009 PARIS.

Article 2 : Le marché débute à compter du 1^{er} janvier 2026. Le marché est conclu pour une durée ferme de 6 ans.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget au compte 645 « charges de sécurité sociale et de prévoyance », pour les années couvertes par le marché.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

PRESENTATION DU DOSSIER DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025

Les actes relatifs aux finances ; « la décision modificative n°3 » et « l'autorisation du président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissements pour 2026 » et « l'appel à contribution des collectivités » sont présentés par Mme Freslaud et n'appellent aucune remarque de la part des élus. M. Person indique qu'une analyse financière est en cours, et qu'une note budgétaire sera transmise lors du comité syndical, à l'appui des derniers éléments.

APPEL A CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES : APPEL EN DECEMBRE POUR LE MOIS DE JANVIER

Dans l'attente du vote des contributions 2026, prévu en mars 2026, le PRECOVAL doit faire appel des trois premiers acomptes auprès de ses collectivités adhérentes, comme c'est le cas chaque année. Pour l'année 2026, il est proposé que le montant de l'acompte de chaque mois du premier trimestre soit le 10ème du montant voté au Budget Prévisionnel 2025. A l'issue du vote du budget, une régularisation sera effectuée, tenant compte des trois premiers acomptes appellés.

M. Person présente ce dossier et indique « une subtilité pour Pont-Audemer, qui appelle à une régularisation en avril : dans le cadre du transfert de compétence collective au 1^{er} janvier 2026, cette collectivité n'a donc pas payé de contribution de collecte en 2025, le PRECOVAL va devoir leur avancer les dépenses de collecte pour le début de l'année, et ainsi en avril Pont-Audemer va recevoir 4 contributions à payer ».

M. Pécot souhaite obtenir « une note sur la façon dont nous avons dû extrapoler les chiffres, le point d'atterrissement à fin 2025 : « Il nous faudra être armé et avoir tous les éléments ». M. Person lui répond : « je m'engage à fournir le détail budgétaire des collectivités, pour information une bonne nouvelle est attendue même si les éléments sont encore en cours d'élaboration ».

M. Beuriot intervient : « il faut que la baisse du montant de la TEOM puisse se voir au niveau des contribuables ».

M. Delaporte reconnaît que « la baisse des tonnages des OM a bien marché auprès des usagers, ce qui fait que la part incitative sera plus faible qu'estimée ».

M. Legros s'enquiert : « avons-nous une vision sur la TGAP ? ». M. Person lui répond : « oui, mais elle devrait s'élever à 69 € la tonne en 2026 pour atteindre 85 en 2030 ». M. Delaporte indique que le casier « se remplit à la vitesse prévue, mais nous devons continuer l'effort pour diminuer les encombrants ». Il admet tout de même que les bennes « mobilier » dans les déchèteries sont de gros avantages.

M. Person indique : « nous n'avons pas la main sur l'incinération, par exemple pour la tonne d'OM qui coûtait 40 € la tonne il y a vingt ans, pourrait passer à 200 € la tonne d'ici 4 ans ».

M. Van Den Driessche lui demande : « les tarifs ne sont pas définitifs ? ». M. Person lui répond que non.

M. Beuriot alerte : « il va falloir que nous reparlions des augmentations ».

M. Delaporte pense qu'« une part de cette TGAP devrait revenir aux collectivités ». M. Person répond : « il faut donc agir maintenant afin de ne pas subir la hausse ».

M. Beuriot ajoute : « un élément à retenir aussi : la revalorisation des bases locatives, qui indique un bouleversement à venir, il va y avoir du travail à faire, les administrés attendent une baisse des prix ».

M. Legros confirme : « les gens s'attendent à une baisse surtout quand on diminue la fréquence de collecte ».

M. Delaporte argumente : « pas forcément, si les gens voient que les services sont bien réalisés, il n'y aura pas forcément de baisse de tarifs à avoir ».

M. Beuriot pense qu'il faut comparer avec d'autres syndicats de Normandie.

M. Péicot dit : « il faut juste expliquer les services aux administrés ».

M. Delaporte résume : « nos services fonctionnent correctement, nous avons beaucoup de déchèteries, une usine de déconditionnement qui tourne bien... c'est l'ensemble qui compte : on essaie d'apporter beaucoup de solutions aux soucis rencontrés, ce qui explique les tarifs ! ».

M. Simon conclut ainsi : « il faut comparer avec les années précédentes et voir le chemin parcouru ».

TARIFS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS POUR 2025

M. Person présente le dossier. Il indique que dans le cadre de la délibération des tarifs proposés, plusieurs éléments doivent être pris en compte, exposés comme suit :

- « - la hausse de la TGAP ;
- la hausse de la révision des prix (le taux UPCH d'octobre est à 0,8 % et le taux de novembre sortira plus tard : actuellement la révision des prix est à 1 %) ;
- le plâtre, en effet depuis l'ouverture du casier au CETRAVAL en 2024, notre cours de traitement de plâtre nous revient moins cher, nous allons donc proposer de lisser son prix de traitement avec le prix de traitement des encombrants ;
- et enfin la mise en place de la filière REP, qui prend du retard mais qui devrait être opérationnelle sur notre territoire au 1^{er} janvier 2026 et dont nous voulons vraiment faire bénéficier les professionnels le plus vite possible. Lorsqu'elle sera mise en place en déchèterie, nous arrêterons la facturation aux professionnels pour les gisements concernés par la REP ».

Messieurs Beaudouin et Person évoquent conjointement l'hypothèse d'arrondir les montants de chaque tarif.

M. Delaporte intervient et explique que « le but n'est pas de se faire une marge sur le dos des professionnels, il faut appliquer le bon et juste tarif ».

M. Van Den Driessche est d'accord : « oui, et il faut surtout éviter de potentiels dépôts sauvages ».

M. Péicot demande si le dépôt d'amiante est accessible aux professionnels, et remarque que « le tarif est bas, comparativement aux autres syndicats de Normandie ». M. Delaporte lui répond : « nous gérons en interne, donc c'est un gros avantage ».

M. Simon s'interroge : « je pense qu'il faudrait déjà commencer à faire du prévisionnel pour 2026 car le casier d'amiante se remplit très vite ». M. Delaporte lui répond : « encore une fois, il vaut mieux que ce soit là plutôt que dans la nature donc nous accueillerons cet amiante ».

M. Person indique que « le SDOMODE puis le PRECOVAL a un engagement avec le SETOM, qui apporte régulièrement de l'amiante ». M. Delaporte renchérit : « oui, c'est un geste de notre part, on ne va pas les faire aller jusqu'au Havre : on les accueille, et bien sûr ils paient ». M. Legros s'inquiète : « si on continue de faire ça, on risque de ne plus avoir de place ! ». M. Delaporte lui répond : « non, nous avons suffisamment de place pour l'amiante, pas d'inquiétude. Même chose pour le plâtre, même si c'est possible qu'on ait moins de plâtre dans le futur ».

M. Person reprend : « le cheminement était donc de comparer avec ce qui se fait sur le territoire, puis de nous aligner avec les tarifs qui sont appliqués ailleurs : c'est une volonté de notre part de nous positionner en deçà des tarifs afin de montrer que le PRECOVAL est capable de gérer l'accueil et le traitement des gisements des professionnels. Le SETOM a des coûts de traitement sur leur propre site, mais n'a pas les capacités pour ledit traitement ».

M. Delaporte maintient que « nous ne pouvons pas refuser l'amiante qui vient du SETOM, nous devons l'accepter ! ».

M. Van Den Driessche réfléchit au fait de « regarder dans certaines déchèteries pour stocker et broyer les déchets verts sur place ». M. Delaporte lui répond : « oui, mais il y a un problème de place dans les déchèteries : c'est pour cela que nous avons les plateformes, les administrés des petites déchèteries pourraient monter jusqu'à Beaumontel par exemple, on va devoir trouver une solution. Cela devrait être pareil à Malleville ».

M. Van Den Driessche dit qu'il faut « voir les endroits où il y a le plus de production ».

M. Delaporte conclut ainsi : « des agrandissements demandent de l'argent, il faudra voir dans le futur. A Bernay, je pense que nous devrions pouvoir broyer sur place au lieu d'aller à Drucourt ».

PRIX DE COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DECHETS ALIMENTAIRES POUR LES GROS PRODUCTEURS

M. Person présente le dossier et expliquer que « pour encourager les gros producteurs à trier les restes alimentaires, un tarif symbolique de 1 centime a été décidé, dans l'intérêt de tout le monde : cela représente une vraie économie à réaliser pour ces gros producteurs ».

M. Beuriot indique qu'il faut d'abord « conforter les gros producteurs : nous n'avons pas encore assez de recul, 1 an ce n'est pas beaucoup. Ensuite nous verrons, je pense que c'est un peu prématuré maintenant ».

M. Delaporte affirme : « il faut que ça marche ! ». M. Person confirme : « oui, on ne veut pas que les gros producteurs saturent les colonnes des points d'apport volontaire ».

M. David demande le tarif de vente de la pulpe. M. Person lui répond qu'il n'est pas encore fixé.

Mme Vagner demande : « Ne pourrait-on pas faire des négociations avec des entreprises pour le prix de rachat de la pulpe ? ».

M. Van Den Driessche réfléchit : « pourquoi pas monter un méthaniseur directement sur place ».

M. Fabre intervient : « le prix de la pulpe pourrait potentiellement s'élever à 20 € de la tonne, je pense. Mais ma position personnelle serait plutôt un prix aux alentours de 30 € la tonne ».

M. Delaporte conclut ainsi : « c'est intéressant pour les agriculteurs, car ils peuvent produire beaucoup plus ».

TARIFICATION DE LA REDEVANCE SPECIALE

M. Person évoque brièvement ce point. Il reparle de la proposition qui avait été faite au dernier bureau : « intégrer en facturation pour 2026 les écoles du second degré et les établissements de soins, mais ne pas facturer les administrations ». Il conclut en précisant que les commerçants ambulants seront aussi à cibler.

MISE EN PLACE DE LE REDEVANCE POUR SERVICE RENDU

M. Person présente le dossier. Il parle du fait que « pour certains occupants producteurs sans fonciers identifiés, ledit occupant ne peut pas être assujetti à la TEOMI ». En ce qui concerne les administrées qui n'ont pas encore de fonciers identifiés, M. Person indique que « nous pensions à un coût de 6 centimes du litre sur le premier bac sorti qui est le cout réel de collecte et des traitements ».

M. Simon évoque le cas d'une personne de sa communauté de communes : « cette personne est une résidente secondaire et possède en plus un gîte, comment peut-elle faire ? ».

M. Person lui répond que cette personne peut avoir un bac et un badge. Mme Collas précise que « le gîte passera en redevance s'il est bien enregistré dans nos fichiers en tant que tel, alors que la résidence secondaire sera facturée en TEOMI ».

M. Person conclut sur ce dossier : « on a notamment le cas pour les résidents secondaires qui préfèrent effectivement avoir un badge pour l'être par exemple ».

MODALITE DE COMPTABILISATION DE LA PART VARIABLE DE LA TEOMI POUR 2025

M. Person présente le dossier et explique : « nous avons des administrés qui ont régularisé leur situation en cours d'année : pour ne pas avoir de manque à gagner sur leur part variable, on souhaite retenir un tarif ».

Mme Vagner parle plus particulièrement des « réfractaires qui semblent avoir triché : je pense qu'il faudrait leur appliquer le taux plein ! ».

M. Beuriot se questionne : « on va régulariser les administrés qui ont joué le jeu et ont actualisé leur situation, certes tard mais qui l'ont tout de même fait. Et puis, il y a les particuliers qui n'ont pas régularisé et qui mettent leurs sacs d'ordures en dépôts sauvages : comment faire avec ces gens-là ? ».

M. Alleaume lui répond : « cela va être compliqué d'analyser chaque situation individuelle. L'IBTN représente environ 50 000 invariants, la CCRS 30 000 invariants : donc il faudrait faire le tri entre tous ces gens et voir s'ils ont joué le jeu ». Mme Collas renchérit : « oui, et il y a aussi des maisons vides par exemple, ou des garages, etc. ». M. Alleaume confirme qu'une enquête préalable « avait été établie pour recenser le besoin, ce n'est effectivement pas que des maisons habitées ».

M. Beuriot pense que les services du PRECOVAL pourraient donc « purger le fichier de tous ces éléments ». M. Alleaume répond : « oui, c'est en cours, mais cela n'a pas été fait entièrement ». M. Beuriot pense que « nous devrions le faire chaque année ».

M. Legros note que les logements vides « ont quand même accès aux déchèteries et paient tout de même la part fixe ».

M. Beuriot dit : « on va donc devoir choisir. N'y-a-t-il pas un moyen d'avoir une aide, type intelligence artificielle ? ». M. Alleaume lui répond que « non, ce sont des informations confidentielles, nous serions limités par ça ».

M. Person demande : « est-ce que vous pensez que nos services seront prêts à fournir ces informations dans un an ? ». M. Alleaume lui répond : « oui, mais je pense qu'on n'aura pas besoin de revenir sur les modalités dans un an ». M. Person pense que les services auront réussi d'ici là à récolter toutes les informations nécessaires. M. Alleaume lui répond que malheureusement, « nous n'aurons toujours pas de données, ces administrés-là seront toujours à 0 information ».

M. Person renchérit : « il faut absolument qu'on réussisse à identifier chaque local ! On peut sortir les données rapidement ou il faut attendre 1 an ? ». M. Alleaume le rassure : « nous pourrons fournir ces données avant ce délai ».

M. Beuriot pense que ce n'est pas « équitable ni juste ». M. Alleaume met en garde : « attention, les bailleurs sociaux sont obligés d'être créés sous un groupe de logements. Donc eux aussi vont arriver sur le listing car il y a plusieurs de catégories dans notre fichier. Aujourd'hui, je suis capable d'identifier les maisons qui sont à 0, mais pour les appartements ça va être plus compliqué ». M. Beuriot confirme : « donc effectivement, il y a un vrai travail qui doit être finalisé avec les bailleurs sociaux ».

M. Delaporte informe qu'« il y a un nombre important de logements vacants, environ 10 à 12 % ».

M. Alleaume réitère ses propos : « sortir les maisons qui sont actuellement à 0 en 2025, nous savons le faire ».

M. Beuriot dit au sujet des logements vacants : « ce problème ne peut pas s'expliquer au-delà de 2 ans, il y a un gros problème de maisons en vente qui ne partent pas : il y a un vrai travail qui doit se faire avec l'aide des communes ».

Mme Collas, avec l'appui de M. Alleaume, pense que le délai évoqué est « compliqué et trop court ». M. Person lui répond : « il faudra au moins le faire à partir de l'année prochaine ».

M. Legros pense que « nous risquons d'être encore de longues années dans ce cas de figure ».

M. Beuriot pense que « ceux qui vont être incriminés vont vouloir "dénoncer" ».

M. Person indique : « lors de contrôles, on arrive à récupérer les adresses de certains qui ne voulaient pas payer. En ce qui concerne la part variable pour les usagers s'étant enregistrés en cours d'année, il ne sera en revanche pas possible d'individualiser pour les bacs. Je pense qu'il faut faire un nombre de sorties forfaitaires. Par exemple, un administré qui a un bac de 240 L mais qui ne l'a sorti que 12 fois en un an, comparé à son voisin qui a aussi un bac de 240 L mais qui ne l'a sorti que 6 fois en un an : que faire ? Un forfait d'une sortie par mois, ou tous les 15 jours ? ».

M. Beuriot pense qu'il faut choisir l'option d'une sortie tous les 15 jours.

Mme Collas indique qu'il est « impossible de mettre 2 variables sur notre logiciel, donc il faut choisir ».

M. Person conclut en informant les élus que la décision sur la fréquence forfaitaire de sorties sera à prendre le 11 décembre en Comité Syndical.

PRIX DE TRAITEMENT DES RESTES ALIMENTAIRES POUR LES CLIENTS EXTERIEURS

M. Person présente le dossier. Il explique que le PRECOVAL assure le déconditionnement et d'hygiénisation des déchets alimentaires depuis fin 2024. Le syndicat a été sollicité pour le traitement de gisement de déchets alimentaires apportés par des clients extérieurs. Il est ainsi proposé aux membres du Comité Syndical de se positionner sur les modalités de facturation de cette prestation pour 2026. Pour rappel, en 2025, lors de la mise en œuvre de son projet, le prix à la tonne a été délibéré à hauteur de 70 € HT. IL est donc proposé d'augmenter le tarif de 1%.

M. Van Den Driessche demande si les biodéchets sont soumis à la TGAP.

M. Fabre lui répond que non, « le gisement est propre, je dirais qu'il y a maximum 6 % de refus de tri ».

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. Fabre présente le dossier et explique que ce rapport est là pour « juger de l'avancée des services. En 2023, la production électrique nette injectée au réseau ENEDIS de l'unité de valorisation énergétique a été de 3 401,1 MWh. En 2024, elle a été de 2 575,2 MWh. Le taux de valorisation des biogaz est de plus de 80 %. Notre intérêt est d'atteindre au maximum les 100 % ».

M. Legros demande où nous en sommes.

M. Fabre conclut en lui répondant que « nous ne pouvons pas avoir une production linéaire sur l'année. De notre côté, valoriser les biogaz est le plus important. EDF rachète plus cher. On bénéficiait d'un allègement de la TGAP car on valorisait, mais cette clause n'existe plus ».

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE COLLECTE AU PRECOVAL PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONT-AUDEMER VAL DE RISLE – ACTE GENERAL DU TRANSFERT

M. Person présente le dossier et rappelle que le transfert de la compétence « collecte » au PRECOVAL a pris effet le 1^{er} janvier 2025 pour 3 communautés de communes : l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la Communauté de Communes de Roumois Seine, et la Communauté de Communes de Lieuvin Pays d'Auge. Ce transfert de compétence a ainsi entraîné le transfert des services, et donc des personnels affectés à cette compétence, ainsi que le transfert des biens & des contrats. Pour le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2026 par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, il est nécessaire de procéder au même transfert de personnel et des biens & contrats.

M. Person indique que le syndicat « reprend tous les agents de la CCPAVR, même ceux en CDD : nous procéderons alors à une phase de test jusqu'en avril, afin de délimiter les besoins. Nous souhaitons vraiment garder la continuité des services, notamment des enquêteurs et de la collecte ».

M. Simon, élu de la CCPAVDR, exprime sa satisfaction quant au travail dudit personnel.

M. Delaporte conclut sur ce sujet en indiquant les quelques modifications techniques à venir : « au centre de tri fibreux, là où ces agents seront basés, nous allons devoir faire des aménagements mais tout sera prêt pour le 1^{er} janvier : l'accueil des camions, les vestiaires, le parking, etc. ».

CHANGEMENT D'UN DELEGUE DU PRECOVAL POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

M. Person présente le dossier. Il indique qu'à la suite du décès de l'élu M. Olivier Piquenot, qui était membre titulaire des représentants de l'IBTN au sein du PRECOVAL, les élus de l'IBTN ont désigné M. Noël Chauvière en tant que titulaire et M. Patrick Brun en tant que suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

M. Van Den Driessche demande où en est la vente des terrains de la Ressourcerie. Mme Cordey lui répond avoir reçu l'appel d'un géomètre afin qu'il puisse réaliser le bornage pour ce qui sera des futurs logements, avec une vente définitive pouvant être signée jusqu'au 26 décembre 2026 : « cela avance », le rassure-t-elle.

M. Legros s'interroge grandement sur la mise en place de la tarification incitative au sein de sa communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge : « je sais et je constate qu'il y a eu un grand travail d'accompli pour la pose des colonnes et j'en suis satisfait, mais je pense qu'il reste encore beaucoup de travail à faire au niveau de la distribution des badges d'accès aux colonnes : des administrés ont encore des questions et m'interrogent régulièrement ». M. Person lui indique « qu'il reste effectivement encore du travail à faire, nous nous attelons à la tâche ».

M. Delaporte ajoute que c'est du travail « nécessaire à faire, il nous faut aussi éduquer les gens au tri ». Mme Boitel confirme aussi que les calendriers de collecte sont en cours de distribution : « nous sommes dans les temps ! ».

Mme Van Duffel indique avoir appris « qu'il y allait avoir un atelier d'insertion de la Croix Rouge qui va travailler sur la remise en état d'outils informatiques, et qui cherche actuellement un local d'environ 150m² ».

M. Pécot appuie les propos de sa collègue : « nous demandons que soit précisé le gisement et la provenance de ce matériel. Ce n'est pas des déchets informatiques, mais des outils en fin de vie : cet atelier aurait vocation à donner une seconde vie à des équipements. Mais nous n'avons actuellement pas de local de 150m² ».

Mme Van Duffel exprime son inquiétude après avoir entendu parler de l'implication de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) : « est-ce que la CCRS va porter cela seule, ou avec le soutien du PRECOVAL ? Il paraîtrait également que l'IBTN va donner de vieux ordinateurs à la Croix-Rouge ». Mme Vagner, élue de l'IBTN, indique ne pas être au courant de cela.

Mme Van Duffel espère tout de même que cela n'aura aucun impact sur le PRECOVAL.

M. Person conclut en évoquant une « potentielle future Ressourcerie sur le territoire de la CCRS ».

PROCHAINES REUNIONS

- **Comité Syndical** : jeudi 11 décembre 2025 à 10 heures 00 à **la salle du conseil municipal de Brionne**.
- **Bureau** : mercredi 7 janvier 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

Compte Financier Unique 2025 et Débat d'Orientation Budgétaire 2026 :

- **Commission finances, suivie d'un Bureau** : mercredi 4 février 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité Syndical** : mercredi 11 février 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

Budget Primitif 2026, incluant notamment le détail des contributions financières :

- **Commission finances, suivie d'un Bureau** : mercredi 4 mars 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité Syndical** mercredi 11 mars 2026 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

Le secrétaire de séance,

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE

Le Président du PRECOVAL,

Jean-Pierre DELAPORTE



